

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Mardi 05 Juillet 2011

### Participants :

S. NOEL - C. HENON – C. MAISTRE – MP. MARTIN –E. PRICOT - A. ROUX – C. ROUX – L. TESSIER -  
M. GUFFON-LOOS –

### Excusés :

P. GARCIN (pouvoir donné à M. GUFFON-LOOS)

### Secrétaire de séance

M. GUFFON-LOOS

---

Ouverture de la séance à 19.00.

1) Examen d'une demande d'autorisation de stationnement de taxi :

- La Société de taxi Alpes&Montagnes Taxis située à Cluses a sollicité la municipalité afin d'obtenir une autorisation de stationnement sur notre commune. L'objectif étant de se faire connaître et toucher une population peut-être nécessiteuse de ce genre de prestation (transports des malades notamment). La décision étant révocable et n'engageant pas la commune, l'autorisation est donnée. Cette demande va être soumise à la Commission départementale des taxis pour instruction.

2) DIA :

Après que Mme le Maire ait exposé au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles ci-dessous, le Conseil a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- M. Potter / Mme. Allamand : parcelle cadastrée section B N°428
- SCI Cogile / M. Bocquet : parcelles cadastrées section A N°1608, 2401, 1766,1607
- M. Marchand / M. Brochard : parcelle cadastrée section A N°558, 557

3) Demandes de dérogations scolaires :

Conformément à la politique relative au maintien des effectifs de notre école, le Conseil Municipal refuse les demandes de dérogation pour l'inscription dans un autre établissement des enfants :

- Maxime et Julien GAY
- Augustin CART-CHEILLON

4) Demande d'achat de la parcelle B 900 :

Le Conseil Municipal a jugé insuffisante la proposition d'achat de la parcelle B 900 par M. ENGEL au tarif de 1 Euro 50 le m<sup>2</sup>, et propose donc un tarif à 3 Euros le m<sup>2</sup>.

5) Autorisation du comité syndical du SIVOM de modifier les statuts s'agissant de la compétence affaire scolaire :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la gestion du gymnase scolaire de Cluses, actuellement pris en charge par le Département, va incomber désormais au SIVOM de la région de Cluses. Le conseil municipal prend acte de cette décision.

6) Projet ORANGE France

La Société Orange France demande à reconduire le bail concernant son antenne mobile positionnée à Romme jusqu'en mai 2011. Le Conseil Municipal accepte, sous réserve d'une réévaluation de la redevance à hauteur de 600 Euros par mois, contre 500 Euros précédemment.

7) Projet de réhabilitation des habitats favorables au tétras-lyre sur l'unité pastorale de Vormy

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation financière de Monsieur Pascal ROCHE, Technicien en gestion de la faune sauvage à la fédération des chasseurs 74, dans le cadre du plan de préservation des espèces et la réintroduction du Tétrás-Lyre sur les secteurs de Vormy – Méry – Chérantes. Pour l'année 2011, le coût de ces actions s'élève à 5800 euros TTC. Le Conseil Municipal est favorable sur le principe d'une participation, mais souhaite au préalable connaître le montant de participation des autres partenaires (conseil général, fédération de chasse...) avant de se positionner et avoir également une lisibilité sur le montant des investissements à prévoir dans les prochaines années.

8) Examen de l'action randonnée dans le cadre du CDDRA

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du CDDRA un diagnostic de l'offre de randonnée va être mené sur les 14 communes du CDDRA dans le but d'obtenir des subventions de la région pour l'acquisition du balisage des nouveaux sentiers et pour le remplacement du balisage obsolète. En l'absence d'intercommunalité susceptible de porter cette action, ce projet sera porté par la Commune de Thyez : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) Demande du restaurant La Rebloche pour la pose de 4 panneaux sur Romme pour valoriser l'emplacement du restaurant

Le Conseil Municipal propose la revalorisation de la signalétique existante, plutôt que le rajout de panneaux, ceci dans un souci d'esthétisme.

10) Avis relatif à l'élaboration d'un plan de protection de l'atmosphère de la Vallée de l'Arve

La Vallée de l'Arve étant très fortement concernée par des pics de pollution, un plan de protection de l'atmosphère est proposée aux communes du secteur. Les mesures proposées sont par exemple : limitation de la vitesse notamment en période hivernale, réduction des émissions de combustion, interdiction du brûlage des déchets verts, .... Si la nécessité de prendre des mesures est partagée par le Conseil Municipal, en revanche, celui-ci s'interroge sur la faisabilité et le contrôle de la mise en place de ces mesures (notamment l'interdiction d'utilisation par les particuliers de certains poêles à bois, l'interdiction de l'écobuage). D'autre part, le Conseil Municipal rappelle que certaines oppositions retardent actuellement la possibilité pour les habitants de notre commune d'emprunter les transports scolaires alors que cette mesure pourrait contribuer à limiter la pollution. Le conseil municipal se positionne par principe pour cette démarche, 3 avis défavorables.

11) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par M. le Préfet de la Haute-Savoie le 22 avril dernier.

Le conseil Municipal se félicite tout d'abord de constater que M. Le Préfet a suivi les revendications de la commune de Nancy en demandant aux communes de la Vallée de revoir leur projet en prenant davantage en considération les problématiques des communes rurales, notamment en terme de tourisme, d'assainissement, de valorisation et promotion des alpages, de gestion des forêts et des filières bois.

Outre ces compétences, le Conseil Municipal considère que d'autres compétences structurantes doivent trouver leur place au sein de cette intercommunalité et notamment : la Voirie (entretien, déneigement des routes), Police intercommunale, petite enfance (gestion des garderies et cantines périscolaires), instruction des autorisations d'urbanisme, Services techniques (marchés publics notamment), CCAS ;

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite que la fiscalité mixte soit étudiée afin d'assurer un financement plus solidaire de cette future intercommunalité et surtout moins pénalisant pour la fiscalité des ménages.

Enfin, le Conseil Municipal approuve le périmètre proposé par M. Le Préfet, regroupant les communes de Arâches-la-Frasse, Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Saint-Sigismond, Scionzier, Thyez mais déplore l'absence de Chatillon-sur-Cluses qui aurait permis une cohérence territoriale plus forte.

## 12) Mouvements de personnel au sein de la Commune

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Mme Françoise ROUX, secrétaire de Mairie, en arrêt maladie depuis plusieurs mois, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- M. Jérôme MASOT, Directeur du Centre de Loisirs, souhaite, pour convenances personnelles, mettre un terme à son contrat. Un recrutement visant à son remplacement va prochainement avoir lieu.

## 13) Divers

- Mme Le Maire, Philippe Garcin et Christian Henon ont rencontré des banques pour le financement du projet de l'assainissement. Seuls le Crédit Mutuel et la Caisse d'épargne seraient disposées à prêter à la Commune, à hauteur respectivement de 1 Million d'Euro et 500 000 Euros sur une durée de 25 ans.
  
- Christophe ROUX informe le Conseil Municipal :
  - de l'acquisition d'une pompe sur remorque destinée à faciliter l'arrosage sur la Commune. Cet équipement d'un montant de 6 500 Euros a été pris en charge par Arve – Aravis, et comprend : une remorque, une réserve de 600 Litres d'eau, une pompe avec karcher. Cet investissement permettra un arrosage plus aisé et plus rapide des différents massifs de fleurs sur la commune.
  - de permanences assurées par Anne-Gaëlle BAUDOIN, guide du patrimoine, à Romme durant l'été. Elle utilisera le petit chalet situé à côté du Foyer.
  
- Alain ROUX informe le conseil Municipal :
  - des ventes de bois à approuver pour l'année 2012 : parcelles 55/56/61 (environ 1500m<sup>3</sup>) d'un montant compris entre 51 000 et 65 000 Euros
  - des ventes de bois réalisées en 2011 : parcelles 3 vendu à la scierie de Savoie pour 43 240 Euros – n°57 à la scierie Betemps pour 18 700 Euros ; une troisième coupe sera remise en vente lors de la vente des coupes de cet automne.
  - Le dégagement de la route du Pare a été chiffré à 16 200 Euros et inclus débroussaillage et remise en état du bord de routes.
  
- Emmanuel PRICOT informe le conseil municipal :
  - Qu'un appel à candidature pour faire partie de la commission relative à l'Agenda 21 va être déposée,
  - Que le CDDRA Commission culture travaille sur la mise en place et partage d'un logiciel destiné au partage d'informations entre associations et collectivités,
  - Que les barrières pour assurer la sécurité du village sont arrivées et seront positionnées courant juillet, des priorités de circulation seront définies
  - Les plaques pour la dénomination des voies ont été commandées et seront positionnées dès réception,
  - Dans le cadre du remplacement d'un coffret électrique dangereux sur Romme, a été étudiée la possibilité d'équiper les coffrets électriques de la commune d'horloges astronomiques. Cet équipement étant compatible à nos installations, le Conseil Municipal souhaite réaliser un test de coupure d'éclairage public nocturne entre 00H00 et 04H00 afin de réduire la facture annuelle d'électricité s'élevant actuellement à 25 000 Euros,
  - La Société Colas repassera pour finir de reboucher les trous sur la route de la Marquisade,
  - Une antenne numérique va être installée par TDF dans les rochers pour couvrir Cluses,
  - Les travaux de nettoyage des rochers sont en étude par le Conseil Général.

- Claude MAISTRE nous informe que la révision du téléski des Chavannes devra être réalisée cette année, en revanche la grande visite du Télési des Courbes a bénéficié d'un report jusqu'en 2013.

Fin de séance à 23H30.